

## DÉCISION 271 / 2024

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA CREATION DE ZONES 30 DANS LE QUARTIER DE VALLIERES

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le fonds vert inscrit dans la loi de finances 2024,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations d'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE),

#### DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au taux de 80% pour la création de zones 30 dans le quartier de Vallières dont le coût prévisionnel est estimé à 227 500 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240531-Decis271-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 31 mai 2024

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz